

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2018-06-11 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 11^e jour du mois de juin deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc-Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Rés.2018-06-155

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption des procès-verbaux du 14 et du 22 mai 2018
4. Acceptation rapport financier CADEP
5. Acceptation rapport financier OMH
6. Adoption des comptes à payer
7. Adoption du règlement 211, permettant l'entreposage de matériaux de remblai et de résidus d'asphalte dans la zone agroforestière AF/B-118
8. Adoption du règlement 212, créant une nouvelle zone M-105
9. Adoption règlement 214, autorisant le traitement UV pour les résidences isolées
10. Assemblée de consultation, règlement 215, ajoutant un usage spécifique zone M-103
11. Adoption du second projet de règlement 215, ajoutant un usage spécifique zone M-103

12. Assemblée de consultation, règlement 216, créant la zone Ra-114 à même la zone Ra-103
13. Adoption du second projet de règlement 216, créant la zone Ra-114 à même la zone Ra-103
14. Dérogation mineure, 240 rue des Bouleaux
15. Dérogation mineure, rue Lemay
16. Acceptation soumission, mise aux normes du système de distribution de l'eau potable – secteur Saint-Louis
17. Acceptation soumission, achat d'une rétrocaveuse
18. Mandat Tetra Tech, ajout au plan d'intervention
19. Mandat étude géotechnique complémentaire, réservoir
20. Mandat Tetra Tech, surveillance Paquin – Écoliers
21. Autorisation paiement #3, raccordement réseaux d'eau potable
22. Autorisation paiement #4, réfection aqueduc St-Charles et chemin Neuf
23. Autorisation paiement #3, réfection de la Grève
24. Autorisation paiement #2, réfection des Oies-Blanches
25. Autorisation paiement #3, réfection rues Paquin et des Écoliers
26. Avance de fonds règlement 197, pour la mise aux normes des installations d'eau potable – secteur Saint-Louis
27. Demandes d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC)
28. Achat de luminaires
29. Transfert de postes budgétaires
30. Transfert trop taxé
31. Inscription congrès de l'ADMQ
32. Inscription congrès du service des incendies
33. Adhésion et inscription au congrès AQLM, service des loisirs
34. Inscription formation pour les gestionnaires municipaux
35. Lettre d'entente, monsieur Camil Julien
36. Renouvellement contrat pour l'entretien des pistes de ski et sentiers pédestres
37. Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie
38. Achat d'habits de combat
39. Demande Société des Arts Traditionnels de Portneuf

40. Appui à la demande de madame Hélène Grondines
41. Permanence du journalier, monsieur Yoan Rochefort
42. Autorisation de passage, Tour CIBC Charles-Bruneau
43. Autorisation de dépense, Sonaudio – Fête Nationale
44. Autorisation de dépense, PyroSpek – Fête Nationale
45. Engagement d'une ressource en partenariat avec la CMVQP et Stadacona Aventures
46. Achat de caméras
47. Location d'un local (retiré)
48. Appui afin de maintenir les allocations de dépenses forfaitaires des élus
49. Programme d'aide à la voirie locale, volet – redressement des infrastructures routières locales
50. Étude de faisabilité Régie intermunicipale incendie (reporté)
51. Autorisation de paiement #2, réfection rang de la Chapelle et route Saint-Gilbert
52. Acceptation d'ordre de changement chemin de contournement
53. Faits saillants sur le rapport financier et le rapport du vérificateur externe
54. Période de questions
55. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h49 Fin : 20h12

Rés.2018-06-156

Adoption du procès-verbal du 14 mai 2018

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 14 mai 2018 soit accepté tel que présenté.

Rés.2018-06-157

Acceptation du rapport financier CADEP

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du rapport du vérificateur de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 de la Corporation d'aide au développement économique de Portneuf inc.

Rés.2018-06-158 Acceptation du rapport financier OMH

Monsieur Mario Alain, maire présente les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 de l'Office municipal d'habitation de Portneuf tel que vérifié par Bédard & Guilbault;

Considérant que le déficit d'opération est de 186 404 \$ et que la Ville contribue à 10% de ce déficit;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du rapport du vérificateur de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 de l'Office municipal d'habitation de Portneuf, tel que préparé par Bédard & Guilbault, c.a. et autorise le versement de la contribution de la Ville au déficit d'opération pour l'année 2017 au montant de 17 615 \$.

Rés.2018-06-159 Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 481 708.78 \$.

Liste des comptes à payer	175 219.59 \$
Liste des chèques émis	196 670.59 \$
Liste des chèques manuels	818.19 \$
Liste des paiements en ligne	47 367.68 \$
Liste des paiements ACP	2 000.00 \$
Dépôt salaires	59 432.73 \$

Je, Isabelle Longval, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Isabelle Longval, trésorière

Rés.2018-06-160 Adoption du règlement 211, permettant l'entreposage de matériaux de remblai et de résidus d'asphalte dans la zone agroforestière AF/B-118

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à majorité;

QUE le règlement 211 « Afin de permettre l'entreposage de matériaux de remblai et de résidus d'asphalte dans la zone agroforestière Af/b-118 » soit adopté.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est adoptée avec cinq voix favorables et une voix défavorable. Madame la conseillère Chantale Hamelin enregistre sa dissidence.

Rés.2018-06-161 Adoption du règlement 212 – afin de créer une nouvelle zone M-105

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 212 « Modifiant le règlement de zonage #116 afin de créer la nouvelle zone mixte M-105 à même une partie de la zone résidentielle de moyenne densité Rb-103 » soit adopté.

Rés.2018-06-162 Adoption du règlement 214 - autorisant le traitement UV pour les résidences isolées

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 214 « Fixant les modalités de la prise en charge par la Ville de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée » soit adopté.

Rés.2018-06-163 Assemblée de consultation, règlement 215 – modifiant le règlement de zonage afin d'ajouter un usage spécifique à la zone M-103

Monsieur le maire explique le projet de règlement 215 « Modifiant le règlement de zonage 116 afin d'ajouter un usage spécifique autorisé à l'intérieur de la zone M-103 ». Considérant qu'un tel règlement vise à autoriser l'usage spécifique de centre d'adaptation au travail oeuvrant dans le recyclage de bois à l'intérieur de la zone Mixte M-103, qui est situé en bordure de la rue St-Charles entre le numéro civique 501 et le 941, rue St-Charles.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2018-06-164 Adoption du second projet de règlement 215 – ajoutant un usage spécifique zone M-103

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 215 « Modifiant le règlement de zonage 116 afin d'ajouter un usage spécifique autorisé à l'intérieur de la zone M-103 » soit adopté.

Rés.2018-06-165 Assemblée de consultation, règlement 216 – créant la zone Ra-114 à même la zone Ra-103

Monsieur le maire explique le projet de règlement 216 « Modifiant le règlement de zonage 116 afin de créer la nouvelle zone résidentielle Ra-114 à même une partie de la zone Ra-103 ainsi que le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 112 afin d'intégrer une modalité applicable à cette zone. Considérant qu'un tel règlement a pour but de créer une nouvelle zone comprenant les lots 2 981 293, 2 981 294, 2 981 295, 2 981 297, 2 981 298, 2 981 299, 2 981 300 et 2 981 303. Le présent règlement a pour but de permettre l'usage « Faible densité » provenant de la catégorie « Habitation ». Ce règlement vise également à modifier le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme afin de permettre l'émission d'un permis de construction sur un terrain adjacent à une rue privée ou à une servitude de passage à l'intérieur de cette nouvelle zone résidentielle de faible densité Ra-114.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2018-06-166 Adoption du second projet de règlement 216, créant la zone Ra-114 à même une partie de la zone Ra-103

Attendu qu'une copie du second projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le second projet de règlement 216 « Modifiant le règlement de zonage 116 afin de créer la nouvelle zone résidentielle Ra-114 à même une partie de la zone Ra-103 ainsi que le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 112 afin d'intégrer une modalité applicable à cette zone » soit adopté.

Rés.2018-06-167 Dérogation mineure, 240, rue des Bouleaux

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 25 mai 2018 ;

Attendu que la demande consiste à permettre de déroger à l'article 7.2.2, 3^o alinéa concernant la distance minimale entre un bâtiment complémentaire attenant existant et la ligne latérale d'un terrain ; soit pour une diminution de la distance à 1.00 mètre au lieu de 1.5 mètre.

Attendu la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme, considérant que les travaux exécutés ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur et qu'ils divergent des plans annexés à la demande de permis ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf endosse la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure liée à l'immeuble situé sur le lot 2 981 637 sis au 240, rue des Bouleaux, portant le matricule 9775 96 2344 et demande à ce que les poteaux soutenant l'abri d'auto soient déplacés à une distance de 1,5 mètre de la ligne de lot, et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

Rés.2018-06-168 Dérogation mineure, rue Lemay

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 25 mai 2018 ;

Attendu que la demande consiste à permettre de déroger à l'article 5.1.3 du règlement de lotissement concernant la largeur du chemin. Pour une diminution à 13.89 mètres au lieu de 15 mètres. Ledit chemin est localisé entre les lots 2 980 848 et 2 980 849. Le but est de permettre un accès à un futur développement résidentiel comportant dix (10) terrains.

Attendu la recommandation majoritairement favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Attendu que les résidents du secteur de la rue Lemay ont déposé à la séance tenante une lettre signée démontrant leurs inquiétudes concernant le drainage du futur développement résidentiel ;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le futur lot 6 164 050 soit un emplacement vacant localisé au centre du triangle formé par les rues des Oies-Blanches, des Oies-Blanches Est et rue Lemay, portant le matricule 9973 02 2081.

Rés.2018-06-169 Acceptation soumission, mise aux normes du système de distribution de l'eau potable – secteur Saint-Louis

Considérant que la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour la mise aux normes des installations d'eau potable et qu'un avis a fait l'objet d'une parution dans le journal « Courrier de Portneuf » parution du 9 mai 2018 ainsi que sur le site du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) le 30 avril 2018 ;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit taxes incluses ;

Rochette Excavation	795 289.59 \$
Excavations Lafontaine	978 939.17 \$
Deric Construction inc.	961 086.37 \$
Constructions Bé-Con	1 124 375.02 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie le contrat pour la mise aux normes des installations d'eau potable, tel que recommandé par WSP Canada, au montant de 795 289.59 \$ taxes incluses, à Rochette Excavation conformément au devis et à sa soumission.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt #197 et à la TECQ.

Rés.2018-06-170 Acceptation soumission, achat d'une rétrocaveuse

Considérant que la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour l'achat d'une rétrocaveuse 2018 et qu'un avis a fait l'objet d'une parution sur le site du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) le 9 mai 2018 ;

Considérant que la soumission révisée se lit comme suit (taxes incluses) ;

Micanic inc.	190 277.88 \$
--------------	---------------

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 190 277.88 \$ taxes incluses pour l'achat d'une rétrocaveuse 2018 auprès de Micanic inc. conformément au devis et à sa soumission en soustrayant la gratte à neige et ce conditionnellement à l'acceptation par le Ministre des affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement #209.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte l'offre de Micanic inc. pour l'acquisition de l'ancienne rétrocaveuse 2005 pour un montant de 10 000 \$ taxes en sus.

Rés.2018-06-171 Mandat Tetra Tech, ajout au plan d'intervention

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie un mandat à Tetra Tech QI inc. afin d'effectuer une mise à jour du plan d'intervention en ajoutant certains tronçons problématiques (secteur rue des Épinettes, avenue Ford, avenue du Parc et rue des Érables) au montant de 4 800 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit affectée à la TECQ.

Rés.2018-06-172 Mandat étude géotechnique complémentaire, réservoir

Considérant que la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une caractérisation environnementale des sols – Phase II dans le cadre du projet de construction d'un réservoir d'eau potable ;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes en sus);

Englobe	24 380 \$
Laboratoires d'Expertise de Québec	32 750 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie un mandat à Englobe afin de réaliser une étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols dans le cadre du projet de construction d'un réservoir d'eau potable, tel que recommandé par Tetra Tech QI inc., au montant de 24 380 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 198.

Rés.2018-06-173 Mandat Tetra Tech, surveillance Paquin – Écoliers

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie un mandat à Tetra Tech QI inc. afin de finaliser la surveillance de chantier sur les rues Paquin et des Écoliers au montant de 13 240 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 199.

Rés.2018-06-174 Autorisation de paiement #3, raccordement réseaux d'eau potable

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #3 à Pax Excavation inc. pour les travaux de raccordement des réseaux d'eau potable, tel que recommandé par Tetra Tech QI inc., au montant de 96 010.56 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 198.

Rés.2018-06-175 Autorisation paiement #4, réfection aqueduc St-Charles et chemin Neuf

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #4 à Pax Excavation inc. pour la réfection d'aqueduc rue Saint-Charles et réfection du chemin Neuf, tel que recommandé par Tetra Tech QI inc., au montant de 53 359.59 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 199.

Rés.2018-06-176 Autorisation paiement #3, réfection de la Grève

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #3 à Construction & Pavage Portneuf inc. pour les travaux de réfection de la rue de la Grève, tel que recommandé par Tetra Tech QI inc., au montant de 30 555.43 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 199.

Rés.2018-06-177 Autorisation paiement #2, réfection des Oies-Blanches

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #2 à Construction & Pavage Portneuf inc. pour les travaux de réfection de la rue des Oies-Blanches, tel que recommandé par Tetra Tech QI inc., au montant de 122 941.03 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 199.

Rés.2018-06-178 Autorisation paiement #3, réfection rues Paquin et des Écoliers

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #3 à Axco Aménagements inc. pour les travaux de réfection des rues Paquin et des Écoliers, tel que recommandé par Tetra Tech QI inc., au montant de 261 931.65 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 199.

Rés.2018-06-179 Avance de fonds règlement 197, pour la mise aux normes des installations d'eau potable – secteur Saint-Louis

Considérant que le règlement numéro 197 « Décrétant une dépense de 672 170 \$ et un emprunt de 672 170 \$ pour la mise aux normes des installations d'eau potable – secteur Saint-Louis » a été approuvé le 18 mai 2017 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

Considérant que ledit règlement décrétait un emprunt de 672 170 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf demande une avance de fonds à la Caisse populaire du Centre de Portneuf pour ledit règlement et ce, jusqu'à son financement à long terme.

QUE monsieur le maire et madame la trésorière soient, et ils sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette avance de fonds.

Rés.2018-06-180 Demandes d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC)

Considérant que la Ville de Portneuf doit réaliser des travaux dans un milieu humide pour la construction d'un réservoir d'eau potable et effectuer des travaux de raccordement des puits existants au réservoir ;

Considérant qu'en vertu des articles 32 et 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la Ville doit demander une autorisation au MDDELCC pour les travaux d'aqueduc et la construction du réservoir d'eau potable ; d'une part et une autorisation pour des travaux en milieu humide, d'autre part ;

Considérant que les plans et devis de ce projet sont présentement en préparation par Tetra Tech QI inc.;

Considérant que le MDDELCC doit autoriser la réalisation du projet ;

Considérant que la demande d'autorisation doit être préparée par un ingénieur ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité ;

QUE la Ville de Portneuf mandate la firme Tetra Tech QI inc. pour présenter les demandes d'autorisation requises pour effectuer les travaux auprès du MDDELCC.

QUE la Ville de Portneuf accepte les plans et devis préparés par Tetra Tech QI inc. et autorise ce dernier à transmettre les plans et devis au MDDELCC et à présenter les demandes d'autorisation.

QUE la Ville de Portneuf s'engage à transmettre au MDDELCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec les autorisations accordées dans les 60 jours suivant la fin des travaux.

QUE la Ville de Portneuf s'engage à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.

QUE la Ville de Portneuf s'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

QUE la Ville de Portneuf confirme que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

QUE monsieur Denis Dion soit autorisé à signer au nom de la Ville de Portneuf, toute correspondance relative à cette demande.

Rés.2018-06-181

Achat luminaires

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 8 415 \$ taxes en sus pour l'achat de 17 luminaires au LED de 3000 k.

Rés.2018-06-182

Transferts de postes budgétaires

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité ;

QU'un transfert du budget au montant de 87 573 \$ soit fait de la façon suivante :

Compte	Description	Augmenter	Diminuer
0213010416	relation de travail		13 000,\$
0213010419	service professionnel autre	13 000,\$	
Transfert de budget dossier SMI			
0219010999	imprévus		26 500,\$
0213010419	service professionnel autre	26 500,\$	
Dossier SMI, mandat FQM trésorier			
0214010414	informatique	700,\$	
0219010999	imprévu		700,\$
Programmation + carte USB			
0232010621	pierre et gravier	2 000,\$	
0232010999	imprévu		2 000,\$
Ajusté selon dépenses à ce jour et à venir			
0232010650	vêtements-chaussures	2 500,\$	
0232010999	imprévus		2 500,\$
Ajusté selon dépenses à ce jour et à venir			
0233010142	hres supplémentaires neige	7 500,\$	
0233010141	salaire régulier enl. Neige		7 500,\$
Ajusté selon les dépenses à ce jour			
0233010143	formation neige	2 500,\$	
0232010999	imprévu		2 500,\$
Ajusté selon dépenses à ce jour			
0215010951	évaluation quote-part		798,\$
0219010951	administration quote-part		108,\$
0222010951	sécurité quote-part		2 986,\$
0237010951	transport adapté quote-part		33,\$
0236010951	transport collectif quote-part	3 389,\$	
0246010951	cours d'eau quote-part		3 691,\$
0259010951	santé quote-part	3 686,\$	
0261010951	aménagement quote-part		26,\$
0262110951	promotion et dével. quote-part		516,\$
0270290951	loisirs culture quote-part		10,\$
0219010999	imprévus	1 093,\$	

Corriger les quotes-parts selon le budget adopté par la MRC

0222040429	frais formation FPS	15 000,\$
0222040141	rém. centre formation	15 000,\$
Pour ajuster les budgets centre formation		
0213010423	assurance responsabilité	2 400,\$
0219010999	imprévu	2 400,\$
Ajustements assurances générales selon les dépenses réparties par postes budgétaires		
0219010999	imprévu	3 000 \$
0270150970	subvention organisme	3 000 \$
Pour la résolution numéro 2018-05-154 projet vélo de montagne		
0219010999	imprévu	4 305 \$
0213010454	formation	4 305 \$
Pour ajuster le poste de formation (formation CEGEP Ste-Foy 3 665 \$ - ADMQ 1029, dépassement de 639 \$)		

Rés.2018-06-183 Transfert trop taxé

Considérant qu'un montant de 13 256 \$ a été trop taxé pour le règlement 148 ;

Considérant qu'un montant de 7 220.14 \$ avait été trop taxé en 2015 pour rembourser le financement du dossier de la SQAÉ secteur Ville de Portneuf;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité ;

QUE le montant de 13 256 \$ taxé en trop soit affecté au remboursement de capital du règlement 148 pour diminuer le montant de 23 711 \$ qui reste à financer pour ledit règlement.

QUE le montant de 7 220.14 \$ taxé en trop soit affecté pour faire le paiement final du dossier de la SQAÉ pour le secteur de la Ville de Portneuf.

Rés.2018-06-184 Inscription Colloque de zone ADMQ

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 200.00\$ et la participation de monsieur Mathieu Gingras au Colloque de zone La Capitale de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 19 et 20 septembre 2018 à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

QUE tous les frais de déplacement et d'hébergement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2018-06-185 Inscription congrès du service des incendies

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 523.14\$ taxes incluses et la participation de monsieur Sébastien Teed, directeur du service des incendies par intérim au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu du 2 au 5 juin 2018 à Rimouski.

QUE les frais de déplacements et d'hébergement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2018-06-186 Adhésion et inscription au congrès AQLM, service des loisirs

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 347.22 \$ taxes incluses pour afin d'adhérer à l'Association québécoise du loisir municipal pour l'année 2018.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 408.16 \$ taxes incluses et la participation de madame Anais Jardon, directrice du service des loisirs au congrès de l'Association québécoise du loisir municipal qui aura lieu les 3 et 4 octobre 2018 à Québec.

QUE les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2018-06-187 Inscription formation pour les gestionnaires municipaux

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 8 025.24 \$ taxes incluses, conditionnellement à l'obtention d'une subvention d'Emploi-Québec couvrant 50% du coût total, pour la participation de monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame Isabelle Longval, trésorière, à la formation du « Programme de développement de compétences en gestion » qui s'échelonna du 13 septembre 2018 au 7 février 2019 à Donnacona.

QUE les frais de déplacements seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2018-06-188 Lettre d'entente, monsieur Camil Julien

Attendu que monsieur Camil Julien désire travailler et être rémunéré à raison de vingt-huit (28) heures par semaine;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité ;

QUE messieurs le maire et le directeur général soient autorisés à signer, au nom de la Ville de Portneuf, une lettre d'entente en ce sens.

Rés.2018-06-189 Renouvellement contrat pour l'entretien des pistes de ski et sentiers pédestres

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Portneuf est satisfait des services de monsieur Dany Langlois pour l'entretien des pistes de ski de fond et de sentiers pédestres, saison 2017-2018;

Considérant que monsieur Langlois fait une proposition pour la prochaine saison 2018-2019;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la proposition, pour l'entretien des pistes de ski de fond et des sentiers pédestres, de monsieur Dany Langlois (Déneigement Dany Langlois), travail à contrat du 15 novembre 2018 au 15 avril 2019, tel que proposé en date de mai 2018 au montant de 17 400 \$ taxes en sus.

Rés.2018-06-190 Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf est entré en vigueur le 26 janvier 2018;

Considérant qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie inter-municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

Considérant que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2018;

Considérant que la Ville de Portneuf a reçu une prolongation pour le dépôt du rapport annuel étant donné que le directeur du service des incendies est absent depuis plusieurs mois;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'an 8 (2017), et qu'une copie de celui-ci soit acheminé à la MRC de Portneuf et au Ministère de la Sécurité publique (MSP), accompagné d'une copie de la présente résolution.

Rés.2018-06-191 Achat d'habits de combat

Considérant que les normes en vigueur exigent le remplacement des habits de combat lorsque ces derniers atteignent 10 années de service;

Considérant que 7 habits de combat doivent être remplacés cette année et que cette dépense a été prévue dans le budget d'immobilisation de la Ville;

Considérant que des soumissions ont été demandées auprès de trois fournisseurs spécialisés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 12 653.00 \$ taxes incluses pour l'achat de sept (7) habits de combat pour le service des incendies auprès de L'Arsenal.

Rés.2018-06-192 Demande Société des Arts Traditionnels de Portneuf

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte d'appuyer le festival des Tambours de Portneuf pour sa 10^e édition qui se tiendra les 9-10-11 novembre 2018 par un appui de 1 500 \$, dont un 500 \$ pour le 10^e anniversaire qui n'est pas récurrent, et par les services suivants, d'une valeur n'excédant pas 1 500 \$;

- Prêt de la salle du Carrefour municipal les 8, 9, 10, 11 et 12 novembre prochain
- Placement d'une publicité de l'évènement dans le Journal Municipal du mois d'octobre
- Prêt d'une équipe et d'un véhicule pour déplacer le matériel de sonorisation entre l'école de musique de Deschambault (EMDA) et le Carrefour municipal le jeudi 8 novembre et le lundi 12 novembre (minimum ½ journée chaque jour) et pour aider au montage de la salle
- Amélioration de la scène en installant des rideaux noirs sur celle-ci et sur les côtés
- Mise à niveaux des cubes-planchers servant à rallonger la scène pour les rendre plus sécuritaires

Rés.2018-06-193 Appui à la demande de madame Hélène Grondines

Considérant que madame Hélène Grondines a adressé à la MRC de Portneuf une demande de révision suite à l'orientation préliminaire pour un terrain sur le territoire de la Ville de Portneuf;

Considérant que dans l'orientation préliminaire le lot de madame Hélène Grondines et monsieur Philippe Grondines n'est pas éligible aux îlots déstructurés;

Considérant que sur ce terrain un lave-auto a été construit en mai 1969 et qui a été en fonction jusqu'en 1979;

Considérant qu'aucune activité agricole n'a été réalisée sur ce terrain depuis 1969;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité ;

QUE la Ville de Portneuf appuie madame Hélène Grondines dans sa demande de révision afin de pouvoir changer la vocation du terrain et de pouvoir contribuer au développement de la municipalité en pouvant y placer une vocation résidentielle.

Rés.2018-06-194 Permanence du journalier, monsieur Yoan Rochefort

Considérant qu'à la séance du 11 décembre 2017, une résolution a été adoptée concernant l'engagement de monsieur Yoan Rochefort à titre de journalier;

Considérant que monsieur Yoan Rochefort dans le cadre de ses fonctions répond aux attentes de la municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal reconnaisse la permanence de monsieur Yoan Rochefort à titre de journalier et le tout effectif au 11 juin 2018.

Rés.2018-06-195 Autorisation de passage, Tour CIBC Charles-Bruneau

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage du Tour CIBC Charles-Bruneau sur notre territoire le 5 juillet 2018.

Rés.2018-06-196 Autorisation de dépense, Sonaudio - fête nationale

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 6 029.87 \$ taxes incluses pour la fourniture de système de son, système d'éclairage et gréage, chapiteau ainsi qu'une scène, comme prévu dans la soumission en date du 13 avril 2018 de Sonaudio, dans le cadre de la fête Nationale.

Rés.2018-06-197 Autorisation de dépense, PyroSpek – fête Nationale

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 6 500 \$ taxes incluses pour le déploiement d'un feu d'artifice, comme prévu dans la soumission en date du 11 mai 2018 de PyroSpek, dans le cadre de la fête Nationale.

Rés.2018-06-198 Engagement d'une ressource en partenariat avec la CMVQP et Stadacona Aventures

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte d'embaucher une personne ressource (étudiant) dans le cadre de la 2^e édition des excursions sur le fleuve en partenariat avec la CMVQP et Stadacona Aventures pour une dépense n'excédant pas 1 000 \$.

Rés.2018-06-199 Achat de caméras

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 1 200 \$ taxes incluses pour l'achat de deux caméras au parc Léon Provencher ainsi que l'installation de celles-ci au prorata de la facture totale de la CMVQP.

Rés.2018-06-200 Appui afin de maintenir les allocations de dépenses forfaitaires des élus

Considérant que le gouvernement du Canada a proposé dans son budget 2017 que les allocations non soumises à une justification que reçoivent les élus municipaux pour des dépenses liées à leurs fonctions cessent, à partir de 2019, d'être considérées comme un revenu non imposable et deviennent entièrement comprises dans le calcul de leur revenu aux fins de l'impôt;

Considérant que les salaires et allocations versés aux élus sont loin d'être proportionnels aux dépenses encourues et au temps investi par les élus dans le cadre de leurs fonctions, particulièrement en région;

Considérant que les petites municipalités n'ont pas les capacités financières d'élever le salaire des élus;

Considérant que la décision du gouvernement du Canada aura un impact négatif sur le recrutement de candidats aux élections municipales;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

De demander aux gouvernements du Canada et du Québec de maintenir les allocations de dépenses forfaitaires des élus comme un revenu non imposable.

D'envoyer une copie de cette résolution aux municipalités de la région de Portneuf et à la MRC de Portneuf afin d'appuyer cette démarche.

Rés2018-06-201 Programme d'aide à la voirie locale, volet – redressement des infrastructures routières locales

Attendu que la Ville de Portneuf a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Portneuf a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

Attendu que la Ville de Portneuf désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la Ville de Portneuf s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Attendu que la Ville de Portneuf choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

* l'estimation détaillée du coût des travaux,

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Rés.2018-06-202 Autorisation de paiement #2, réfection de la Chapelle et route Saint-Gilbert

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #2 à P.E. Pageau pour les travaux de réfection du rang de la Chapelle et de la route Saint-Gilbert, tel que recommandé par Assaini Conseil, au montant de 50 406.51 \$ taxes incluses.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement des retenues à P.E. Pageau pour les travaux de réfection du rang de la Chapelle et de la route Saint-Gilbert, tel que recommandé par Assaini Conseil, au montant de 41 546.34 \$ taxes incluses.

QUE ces dépenses soient affectées au règlement d'emprunt 200.

Rés.2018-06-203 Acceptation ordre de changement, chemin de contournement

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte la directive de changement numéro 1 afin de diminuer le coût de réalisation du chemin de contournement de 680 620.96 \$ taxes en sus.

Faits saillants sur le rapport financier et le rapport du vérificateur externe

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Fidèle à mon engagement à l'égard d'une gestion saine et transparente de l'administration et des finances municipales, c'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier 2017, lequel a été audité par la société de comptables professionnels agréés Bédard Guilbault inc.

La présentation de ces faits saillants vise à synthétiser et à vulgariser l'information présentée par les vérificateurs comptables de la Ville lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 avril 2018, et ce, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

La présentation de ce rapport est également une opportunité privilégiée pour moi afin de rappeler à la population que les résultats présentés dans ce rapport et les principales réalisations de la Ville, sont le fruit de l'engagement, de l'écoute et de l'important travail réalisé par les élus et les employés municipaux au cours de l'année financière 2017.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers consolidés ont fait l'objet d'un audit indépendant par la société de comptables professionnels agréés Bédard Guilbault inc. en date du 29 mars 2018, et ce, conformément à la Loi.

Suivant la réalisation de son mandat, le vérificateur a statué dans son rapport qu'il est d'avis, à titre d'auditeur indépendant, « que les états financiers consolidés, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Portneuf et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

LE RAPPORT FINANCIER

Tel qu'audité par le vérificateur externe, l'exercice financier 2017 se caractérise par des revenus de fonctionnement consolidés totaux de 4 760 908 \$. De plus, les charges au 31 décembre 2017 culminaient à 5 877 473 \$.

Les revenus de fonctionnement se répartissaient comme suit :

- Taxes : 4 070 898 \$
- Compensations tenant lieu de taxes : 30 310 \$
- Transferts : 464 338 \$
- Services rendus : 386 754 \$
- Imposition de droits, amendes, pénalités et intérêts : 173 450 \$
- Autres revenus : 73 873 \$

Les revenus d'investissement totalisaient 2 263 687 \$ au 31 décembre 2017. Ces revenus sont liés, pour la plupart, à des subventions (Programme FEPTU, PIIRL, Programme de la TECQ, etc) et concernent en majorité les importants travaux d'infrastructure et de mise aux normes qui ont été réalisés par la Ville au cours de la dernière année.

Les charges totales consolidées totalisant 5 877 473 \$ se répartissent de la façon suivante :

- Administration générale : 829 091 \$
- Sécurité publique : 656 042 \$
- Transport : 1 294 299 \$

- Hygiène du milieu : 1 549 524 \$
- Santé et bien-être : 46 799 \$
- Aménagement, urbanisme et développement : 321 121 \$
- Loisirs et culture : 901 829 \$
- Frais de financement : 278 768 \$

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la Ville a réalisé en 2017 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de **17 090 \$**.

Sommaire du portrait financier global au 31 décembre 2017	
Revenus de fonctionnement	4 947 309 \$
Dépenses de fonctionnement	5 877 473 \$
Amortissement des immobilisations	1 408 547 \$
Remboursement de la dette à long terme	(689 378 \$)
Affectations et autres éléments de conciliation	(24 229)
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	17 090 \$

Les actifs financiers de la Ville totalisaient 7 625 895 \$ au 31 décembre 2017 et étaient répartis comme suit :

- Trésorerie : 370 640 \$
- Débiteurs : 7 165 959 \$
- Placements de portefeuille : 89 296 \$

Les actifs non financiers totalisaient 35 431 002 \$ au 31 décembre 2017 et étaient répartis comme suit :

- Immobilisations : 34 365 450 \$
- Autres : 1 065 552 \$

Les passifs, pour leur part, représentaient 15 259 516 \$ et étaient répartis comme suit :

- Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie : 55 847 \$
- Dette à long terme : 10 827 977 \$
- Autres : 4 375 692 \$

L'excédent accumulé (soit l'avoir des contribuables) totalisait 27 797 381 \$ en date du 31 décembre 2017, comprenant notamment :

- Excédent de fonctionnement non affecté : 175 024 \$
- Excédent de fonctionnement affecté : 198 852 \$
- Réserve financière et fonds réservés : 210 650 \$

TRAITEMENT DES ÉLUS

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier de la Ville doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Toutefois, par souci de transparence, je désire préciser dans le cadre du présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal était la suivante en 2017 :

- Le maire recevait une rémunération annuelle de 12 635,52 \$, en plus d'une allocation de dépenses de 6 317,76 \$.
- La rémunération annuelle des conseillères et conseillers était fixée à 4 211,98 \$, en plus d'une allocation de dépenses de 2 105,88 \$.

CONCLUSION

En conclusion, le rapport financier au 31 décembre 2017, démontre que la municipalité est en bonne situation financière et qu'elle a su se positionner et investir stratégiquement, au cours de la dernière année dans la réalisation de plusieurs projets majeurs, dont les retombées seront concrètes et positives pour les citoyens et la vitalité économique de notre territoire.

Donné à Portneuf, ce 11^e jour de juin 2018.

Mario Alain | Maire de la Ville de Portneuf

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 21h15 Fin : 21h34

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 21 : 35 hres.

Maire

Greffière